

Bachelier en Comptabilité

| |
|---|
| HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS |
| Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54 Mail : eco.mons@helha.be |

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

| CT108 Droit 1 | | | |
|--|---|-----------------|-------------|
| Ancien Code | ECCM1B08CPE | Caractère | Obligatoire |
| Nouveau Code | XOCT1080 | | |
| Bloc | 1B | Quadrimestre(s) | Q1 |
| Crédits ECTS | 4 C | Volume horaire | 48 h |
| Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE | Marjorie ARTIELLE (marjorie.artielle@helha.be) | | |
| Coefficient de pondération | 40 | | |
| Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification | bachelier / niveau 6 du CFC | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | Français | | |

2. Présentation

Introduction

La finalité de cette unité d'enseignement est d'initier l'étudiant(e) à la nécessité du droit et au fonctionnement de l'appareil judiciaire, de lui faire comprendre les règles essentielles du droit civil.

Cette unité d'enseignement permettra à l'étudiant de se familiariser avec la terminologie juridique.

Elle permettra à l'étudiant d'acquérir les bases juridiques indispensables à sa vie quotidienne et professionnelle en l'habituant à l'utilisation du code civil comme source de renseignements.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'inscrire dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**
 - 1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles
- Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**
 - 2.5 Structurer sa pensée et s'exprimer par écrit et oralement en utilisant le vocabulaire professionnel adapté aux différents interlocuteurs
- Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**
 - 4.3 Vérifier la conformité des documents aux exigences légales

Acquis d'apprentissage visés

A l'issue de l'unité d'enseignement, l'étudiant(e) sera capable, à travers un examen écrit :

- de classer les différents droits et de les expliquer ;
- de décrire le fonctionnement de l'appareil judiciaire ;
- d'expliquer les règles essentielles du droit civil en matière de droit patrimonial et de droit des personnes.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECCM1B08CPEA Principe de droit civil et droit public 48 h / 4 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECCM1B08CPEA Principe de droit civil et droit public

40

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier en Comptabilité

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54 Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

| Principe de droit civil et droit public | | | |
|--|---|-----------------|-------------|
| Ancien Code | 3_ECCM1B08CPEA | Caractère | Obligatoire |
| Nouveau Code | MOCT1081 | | |
| Bloc | 1B | Quadrimestre(s) | Q1 |
| Crédits ECTS | 4 C | Volume horaire | 48 h |
| Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants | Marjorie ARTIELLE (marjorie.artielle@helha.be) | | |
| Coefficient de pondération | 40 | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | Français | | |

2. Présentation

Introduction

La finalité de cette unité d'enseignement est d'initier l'étudiant(e) à la nécessité du droit et au fonctionnement de l'appareil judiciaire, de lui faire comprendre les règles essentielles du droit civil.

Cette unité d'enseignement permettra à l'étudiant de se familiariser avec la terminologie juridique.

Elle permettra à l'étudiant d'acquérir les bases juridiques indispensables à sa vie quotidienne et professionnelle.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'unité d'enseignement, l'étudiant(e) sera capable, à travers un examen écrit :

- de classer les différents droits et de les expliquer ;
- de décrire le fonctionnement de l'appareil judiciaire ;
- d'expliquer les règles essentielles du droit civil en matière de droit patrimonial et de droit des personnes.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Après une première approche du droit au travers d'une introduction présentant les différentes branches du droit ainsi que la place du droit civil et du droit public au sein de cette summa divisio du droit, l'AA abordera l'organisation de la Belgique et de ses 3 pouvoirs au travers de ses différentes institutions et administrations.
- L'organisation judiciaire ainsi que les différents acteurs du monde judiciaire seront décrits de même que les étapes des procédures civiles et pénales.
- Différents chapitres aborderont ensuite différents points de matière du droit civil tels que le droit des personnes et de la famille, le droit des sûretés, les preuves, le droit patrimonial de la famille (succession), le droit des contrats ou encore le droit de la responsabilité civile.
- D'autres points de matière pourront être vus en fonction des différentes questions des étudiants ou de l'actualité juridique.

Démarches d'apprentissage

Séances de cours magistraux émaillées d'exemples et de situations pratiques

Supports divers mis à disposition des étudiants, à compléter à l'aide des notes prises lors des cours magistraux

Dispositifs d'aide à la réussite

Explications de la matière en présentiel avec exemples et exercices pouvant prendre la forme d'un Wooclap

Séance de questions-réponses avant l'examen.

Sources et références

Ancien et Nouveau Code civil

ALEXANDER F. DELREE C. Notions de droit civil , De Boeck, 2008

VANDERSCHUEREN J., HAUSMAN J.M., Manuel d'introduction au droit. Tour d'horizon en 15 leçons, Politeia, 2023

JAFFERALI R., Le Livre 5 du Code civil et le nouveau droit des contrats, Larcier, 2022

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Mise à disposition de documents divers sur ConnectED ainsi que de supports à compléter à l'aide des cours magistraux

Liens URL

- <http://www.juridat.be>

- http://www.just.fgov.be/index_fr.htm

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit

Pondérations

| | Q1 | | Q2 | | Q3 | |
|------------------------|-----------|-----|-----------|---|-----------|-----|
| | Modalités | % | Modalités | % | Modalités | % |
| production journalière | | | | | | |
| Période d'évaluation | Exe | 100 | | | Exe | 100 |

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

En cas de note inférieure à 10/20, l'échec apparaîtra comme tel sur le relevé de notes de la période d'évaluation pour l'UE concernée.

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude), la mention en question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'UE concernée.

N.B. La non-présentation de l'épreuve ou d'une partie de l'épreuve entraînera la mention PP pour l'UE.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).